



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 décembre 2015
Français
Original : anglais

Conférence des Parties

Vingt et unième session

Paris, 30 novembre-11 décembre 2015

Point 22 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session :

Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

Projet de rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session

Rapporteuse : M^{me} Johanna Lissinger-Peitz (Suède)

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.....		
B. Adoption du règlement intérieur.....		
C. Adoption de l'ordre du jour.....		
D. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....		
E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs.....		
F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....		
G. Dates et lieux des futures sessions.....		
H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....		
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ...		



- B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- IV. Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17)
(Point 4 de l'ordre du jour)
- A. Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban
pour une action renforcée
- B. Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte
convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre
de la Convention et applicable à toutes les Parties
- V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17
de la Convention
(Point 5 de l'ordre du jour)
- VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées
par les Parties au titre de son article 15
(Point 6 de l'ordre du jour)
- A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f)
du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention
- B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant
à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
- VII. Rapport du Comité de l'adaptation
(Point 7 de l'ordre du jour)
- VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés
aux incidences des changements climatiques
(Point 8 de l'ordre du jour)
- IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme
technologique
(Point 9 de l'ordre du jour)
- A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie
et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier
de la Convention
- X. Examen de la période 2013-2015
(Point 10 de l'ordre du jour)
- XI. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4
de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats
(Point 11 de l'ordre du jour)
- XII. Questions relatives au financement
(Point 12 de l'ordre du jour)
- A. Financement à long terme de l'action climatique
- B. Rapport du Comité permanent du financement
- C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties
et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat.
- D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.

- XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
(Point 13 de l'ordre du jour)
- XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
(Point 14 de l'ordre du jour)
- XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention
(Point 15 de l'ordre du jour)
- XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
(Point 16 de l'ordre du jour)
- A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)
- B. Questions relatives aux pays les moins avancés
- XVII. Questions de genre et changements climatiques
(Point 17 de l'ordre du jour)
- XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires
(Point 18 de l'ordre du jour)
- XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles
(Point 19 de l'ordre du jour)
- A. Rapport d'audit et états financiers de 2014
- B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015
- C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017
- D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention).....
- XX. Réunion de haut niveau
(Point 20 de l'ordre du jour)
- A. Déclarations des Parties.....
- B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs
- XXI. Questions diverses
(Point 21 de l'ordre du jour)
- XXII. Conclusion des travaux de la session
(Point 22 de l'ordre du jour)
- A. Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties.....
- B. Clôture de la session

Annexes

(À compléter)

Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt et unième session

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP), convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été ouverte le 30 novembre 2015 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris-Le Bourget (France) par le Président de la vingtième session¹, M. Manuel Pulgar-Vidal (Pérou), qui a fait une déclaration liminaire.

2. Au cours de la cérémonie inaugurale, des déclarations ont été prononcées par la Secrétaire exécutive, M^{me} Christiana Figueres, et S. A. R. le Prince de Galles.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP², le 30 novembre, le Président de la vingtième session, M. Pulgar-Vidal, a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Il a informé les Parties qu'une candidature avait été reçue des États d'Europe occidentale et autres États. Sur sa proposition, la COP a élu par acclamation à la présidence M. Laurent Fabius, Ministre français des affaires étrangères et du développement international. Le Président élu a fait une déclaration.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 2^e séance, le 1^{er} décembre 2015, le Président a rappelé que le Président de la vingtième session de la COP avait proposé de mener des consultations intersessions sur la question du règlement intérieur et d'informer la COP de toute évolution à cet égard, ce que les Parties avaient approuvé. Constatant qu'il n'y avait toujours pas de consensus sur ce point, le Président a proposé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur figurant dans le document FCCC/CP/1996/2 continue d'être appliqué, à l'exception du projet d'article 42. Il a proposé en outre que M. Javier Sticker (France) tienne des consultations sur la question et en communique le résultat à la Conférence.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

5. À sa 2^e séance, la COP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/CP/2015/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la vingtième session de la COP et après consultation du Bureau de la Conférence.

¹ La vingt et unième session de la COP s'est tenue en même temps que la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes de la COP et de la CMP figurent dans les deux rapports.

² Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

6. Le Président a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document FCCC/CP/2015/1, à l'exception du point 11 (« Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats ») qui, conformément à la pratique récente, serait laissé en suspens.

7. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt et unième session de la Conférence des Parties;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17) :
 - a) Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée;
 - b) Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties.
5. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
6. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention.
7. Rapport du Comité de l'adaptation.
8. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques;

- b) Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention.
- 10. Examen de la période 2013-2015.
- 11. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*point laissé en suspens*)³.
- 12. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique;
 - b) Rapport du Comité permanent du financement;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
- 13. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
- 14. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
- 15. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
- 16. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention :
 - a) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions relatives aux pays les moins avancés.
- 17. Questions de genre et changements climatiques.
- 18. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
- 19. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2014;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017;
 - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
- 20. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
- 21. Questions diverses.
- 22. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties;

³ Le point 11 de l'ordre du jour avait également été laissé en suspens à la vingtième session de la COP. Il a été repris dans l'ordre du jour provisoire de la session conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. À la 2^e séance, le Président a informé la COP que M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal), Vice-Président de la COP, avait mené en son nom des consultations sur la question au cours des sessions des organes subsidiaires tenues auparavant durant l'année. Le Président a remercié M. Sylla pour les travaux effectués à cet égard.

9. Le Président a invité les groupes et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures en attente au plus tard le 4 décembre 2015 à 20 heures. Sur sa proposition, la Conférence a décidé de surseoir à l'élection des autres membres de son Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à terme.

10. Le Président a informé la COP que, conformément à l'article 22 du projet de règlement intérieur en vigueur, les membres du Bureau exerceraient leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

11. À sa 2^e séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2015/5), dans laquelle figurait une liste comprenant cinq organisations intergouvernementales (OIG) et 136 organisations non gouvernementales (ONG) ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur. Suivant les recommandations du Bureau et sur proposition du Président, la Conférence a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans le document FCCC/CP/2015/5.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

12. À la 2^e séance, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté. Il a indiqué que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture des sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le 4 décembre, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la Conférence pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de temps pesant sur la session de la COP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires. Il a en outre indiqué que le Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée soumettrait les résultats de ses travaux le 5 décembre 2015 à la COP.

13. Le Président a fait savoir que le premier processus d'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international s'achèverait le 2 décembre 2015 au cours de la quarante-troisième session du SBI.

14. Sur proposition du Président, la COP a renvoyé les points ci-après aux organes subsidiaires :

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
et Organe subsidiaire de mise en œuvre**

- Point 7 Rapport du Comité de l'adaptation
- Point 8 Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques
- Point 9 a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Examen de la période 2013-2015

Organe subsidiaire de mise en œuvre

- Point 13 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention
- Point 14 Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
- Point 15 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 16 b) Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 17 Questions de genre et changements climatiques
- Point 19 a) Rapport d'audit et états financiers de 2014
- Point 19 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

15. La COP a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient séparément des aspects différents du point 16 a).

16. Au sujet du point 20 de l'ordre du jour (« Réunion de haut niveau »), le Président a informé la COP que la réunion de haut niveau s'ouvrirait le 7 décembre au matin et que les déclarations des pays seraient prononcées par les ministres et autres chefs de délégation les 7 et 8 décembre. Conformément à la pratique établie⁴, aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président a fixé à trois minutes le temps de parole de chaque intervenant lors de la réunion de haut niveau. Le Président a aussi signalé que de hauts représentants d'OIG et d'ONG feraient des déclarations le 8 décembre, que leur temps de parole avait été fixé à deux minutes par déclaration et que le texte intégral de toutes les déclarations serait publié en ligne⁵.

17. Le Président a fait savoir que, pour permettre à la COP et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) d'adopter toutes les décisions, notamment les textes issus du processus de l'ADP, toutes les négociations devraient s'achever le 9 décembre. Ces dispositions permettraient de mener à bien le traitement des documents, leur traduction dans les autres langues officielles de l'ONU et l'examen nécessaire des aspects juridiques et du libellé suffisamment tôt pour pouvoir clore la conférence en temps voulu et en bon ordre.

18. Le Président a informé la Conférence que la COP et la CMP tiendraient des séances distinctes le 10 décembre pour pouvoir adopter les décisions et conclusions ayant fait l'objet de recommandations au cours des sessions des organes subsidiaires. Il l'a en outre informée que la COP et la CMP achèveraient leurs travaux le 11 décembre, y compris l'examen et l'adoption par la COP des textes issus des négociations de l'ADP.

⁴ Voir le document FCCC/SBI/1999/8, par. 63 e).

⁵ Les déclarations faites au cours de la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php.

19. Le Président a rappelé aux Parties qu'il entendait suivre une démarche impulsée par les Parties, transparente et sans exclusive assortie d'une gestion adéquate du temps imparti, notamment en ouvrant les séances à l'heure, en faisant en sorte que les négociations et les réunions s'achèvent en temps voulu, en mettant en pratique les méthodes de travail convenues et en veillant à ce que toutes les séances soient levées à 18 heures au plus tard, voire à titre exceptionnel à 21 heures. Il a encouragé les Parties à faire preuve de créativité et de souplesse pour parvenir à un accord à la fin de la session de chaque organe. Il a engagé les présidents et coprésidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour assurer une gestion efficace du temps et a insisté sur le fait que tout devait être mis en œuvre pour consacrer aux débats sur les questions de fond la plus grande partie possible du temps disponible dans le cadre de la COP.

20. Le Président a informé la COP que la « Journée d'action » de haut niveau, rencontre ministérielle faisant l'objet d'un mandat, aurait lieu le 5 décembre.

21. La COP est convenue de procéder comme le Président l'avait proposé.

22. À la 3^e séance de la COP tenue conjointement avec la 2^e séance de la CMP, le 1^{er} décembre, des déclarations générales ont été prononcées par des représentants de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Angola (au nom des pays les moins avancés), du Luxembourg (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), de la République de Corée (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de la Chine [au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde (groupe BASIC)], de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), des Maldives (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Guatemala (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Pakistan.

23. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants de huit collectifs d'ONG (femmes et ONG militant pour l'égalité des sexes, milieux commerciaux et industriels, environnement, agriculteurs, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

(À compléter)

G. Dates et lieux des futures sessions

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

24. À la 4^e séance, le 2 décembre, le Président a indiqué que le Groupe des États d'Afrique avait fait savoir au secrétariat qu'il avait approuvé la désignation du Maroc en tant que pays hôte de la vingt-deuxième session de la COP et de la douzième session de la CMP en 2016. Le Président a invité les Parties à soumettre des propositions en vue d'accueillir la vingt-troisième session de la COP et la treizième session de la CMP en 2017 et a noté que, selon le principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la vingt-troisième session de la COP/treizième session de la CMP devrait être originaire d'un État d'Asie ou du Pacifique. Il a aussi invité les Parties à soumettre des propositions en vue d'accueillir la vingt-quatrième session de la COP et la quatorzième session de la CMP en 2018, en notant que, selon le principe du roulement, le Président de ces sessions devrait être originaire d'un État d'Europe orientale.

25. Le Président a proposé que M. Philippe Lacoste (France) mène en son nom des consultations informelles sur ce point de l'ordre du jour, en vue de proposer un projet de décision que la COP pourrait examiner et adopter à sa séance de clôture.

(À compléter)

H. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

(À compléter)

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

IV. Plateforme de Durban pour une action renforcée (décision 1/CP.17)

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Adoption d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

V. Examen des propositions présentées par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. À la 4^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2015/1⁶, contenant les six propositions de protocoles à la Convention soumises à la COP pour examen et a rappelé qu'il avait été convenu à la vingtième session de la Conférence d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session⁷. Sur proposition du Président, la COP a décidé de laisser ce point de l'ordre du jour en suspens et d'y revenir à la séance plénière de clôture.

⁶ FCCC/CP/2009/3, FCCC/CP/2009/4, FCCC/CP/2009/5, FCCC/CP/2009/6, FCCC/CP/2009/7 et FCCC/CP/2010/3.

⁷ FCCC/CP/2014/10, par. 64.

(À compléter)

VI. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15

(Point 6 de l'ordre du jour)

27. À la 4^e séance, le Président s'est référé aux documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2015/1⁸. Il a rappelé qu'il avait été convenu, à la vingtième session de la COP, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence⁹.

A. Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

28. Sur proposition du Président, la COP a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Sticker.

(À compléter)

B. Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

29. Sur proposition du Président, la COP a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Sticker.

(À compléter)

VII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 7 de l'ordre du jour)

30. La COP était saisie du rapport du Comité de l'adaptation¹⁰. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

VIII. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 8 de l'ordre du jour)

31. La COP était saisie du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹¹. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

⁸ FCCC/CP/2011/5 et FCCC/CP/2011/4/Rev.1.

⁹ FCCC/CP/2014/10, par. 67 et 70.

¹⁰ FCCC/SB/2015/2.

¹¹ FCCC/SB/2015/3.

IX. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique

(Point 9 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

32. La COP était saisie du rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et du Réseau des technologies climatiques pour 2015¹². À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

33. À sa 4^e séance, la COP était saisie du document contenant les recommandations du Comité exécutif de la technologie sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention¹³ et du rapport du Fonds vert pour le climat à la COP¹⁴.

34. Le Président a rappelé que, dans la décision 1/CP.18, la COP était convenue de préciser les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention, en prenant en considération les recommandations du Conseil du Fonds vert pour le climat et du Comité exécutif de la technologie. Il a aussi rappelé qu'à la vingtième session il avait été convenu d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la vingt et unième session de la COP¹⁵.

35. Sur proposition du Président, la COP a tenu des consultations informelles sur cette question, animées par M. Carlos Fuller (Belize) et M^{me} Elfriede-Anna More (Autriche).

(À compléter)

X. Examen de la période 2013-2015

(Point 10 de l'ordre du jour)

36. La COP était saisie du rapport sur le dialogue structuré entre experts sur l'examen de la période 2013-2015¹⁶. À sa 2^e séance, elle a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

¹² FCCC/SB/2015/1.

¹³ FCCC/CP/2014/6.

¹⁴ FCCC/CP/2015/3 et Add.1.

¹⁵ FCCC/CP/2014/10, par. 90.

¹⁶ FCCC/SB/2015/INF.1.

XI. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

(Point 11 de l'ordre du jour, *laissé en suspens*)

XII. Questions relatives au financement

(Point 12 de l'ordre du jour)

37. À sa 4^e séance, la COP était saisie des documents relatifs à ce point de l'ordre du jour dont la liste figurait dans le document FCCC/CP/2015/1.

A. Financement à long terme de l'action climatique

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

38. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport de synthèse de l'atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique en 2015¹⁷.

39. Le Président a invité la COP à examiner le rapport susmentionné, à poursuivre les délibérations sur le financement à long terme de l'action climatique et à donner des directives sur l'organisation des futurs ateliers consacrés à cette question.

40. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact¹⁸ sur la question, coprésidé par M. Andres Morgo (Équateur) et M. Mark Storey (Suède).

(À compléter)

B. Rapport du Comité permanent du financement

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

41. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence¹⁹.

42. À l'invitation du Président, M. Houssen Alfa Nafu (Mali), Coprésident du Comité permanent du financement, a présenté un résumé des activités réalisées par le Comité au cours de l'année, notamment ses conclusions et recommandations essentielles sur l'évaluation biennale de 2015 faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat. Le Président a remercié les coprésidents et tous les membres du Comité de leur dévouement et de leur travail.

43. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 40 ci-dessus.

(À compléter)

C. Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds vert pour le climat

(Point 12 c) de l'ordre du jour)

44. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence et de son additif²⁰ ainsi que du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence²¹.

¹⁷ FCCC/CP/2015/2.

¹⁸ Ce groupe de contact a examiné les alinéas a) et b) du point 12 de l'ordre du jour (« Questions relatives au financement »).

¹⁹ FCCC/CP/2015/8.

45. À l'invitation du Président, M. Henrik Harboe (Norvège), Coprésident du Conseil du Fonds vert pour le climat, a rendu compte de l'avancement des travaux effectués par le Fonds au cours de l'année écoulée. Le Président a remercié les membres du Conseil de leur dévouement et de leur travail et a invité la COP à examiner les rapports du Conseil du Fonds et du Comité permanent du financement et à donner des directives au Fonds vert pour le climat.

46. Sur proposition du Président, la COP a créé un groupe de contact²² sur cette question, coprésidé par M. Stefan Schwager (Suisse) et M. Nauman Bashir Bhatti (Pakistan).

(À compléter)

D. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 12 d) de l'ordre du jour)

47. À sa 4^e séance, la COP était saisie du rapport du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à la Conférence et de son additif²³ ainsi que du rapport du Comité permanent du financement à la Conférence.

48. À l'invitation du Président, M^{me} Chizuru Aoki, spécialiste principale de l'environnement du FEM, a rendu compte des activités du Fonds intéressant la Convention pour l'année écoulée et de la manière dont ces activités répondaient aux directives reçues de la COP. Le Président a remercié M^{me} Aoki et a invité la COP à examiner les rapports du FEM, du Comité permanent du financement et du Comité de l'adaptation et à donner des directives au FEM.

49. Sur proposition du Président, ce point de l'ordre du jour a été examiné par le groupe de contact visé au paragraphe 46 ci-dessus.

(À compléter)

XIII. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 13 de l'ordre du jour)

50. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XIV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 14 de l'ordre du jour)

51. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

²⁰ FCCC/CP/2015/3 et Add.1.

²¹ FCCC/CP/2015/8.

²² Ce groupe de contact a examiné les alinéas c) et d) du point 12 de l'ordre du jour (« Questions relatives au financement »).

²³ FCCC/CP/2015/4 et Add.1.

XV. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 15 de l'ordre du jour)

52. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVI. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

53. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

54. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVII. Questions de genre et changements climatiques

(Point 17 de l'ordre du jour)

55. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

XVIII. Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

(Point 18 de l'ordre du jour)

(À compléter)

XIX. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Rapport d'audit et états financiers de 2014

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

56. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

57. À sa 2^e séance, la COP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI pour examen.

(À compléter)

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

(Point 19 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

D. Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention

(Point 19 d) de l'ordre du jour)

58. À la 4^e séance, le Président a rappelé que, comme la Conférence l'avait demandé à la vingtième session, il avait entrepris, en collaboration avec le Pérou, pays hôte de la vingtième session de la COP, des consultations prospectives informelles ouvertes à tous sur la prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention, à l'occasion de la quarante-deuxième session des organes subsidiaires.

59. Le Président a invité M. Javier Garcia (Pérou) à présenter un rapport oral à la COP.

60. Le Président a proposé que M. François Delattre (France) et M. Garcia entreprennent en son nom des consultations informelles sur la question.

(À compléter)

XX. Réunion de haut niveau

(Point 20 de l'ordre du jour)

61. Le 30 novembre, un sommet des chefs d'État et de gouvernement a été organisé à l'invitation du Président de la République française, M. François Hollande, et du Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP. À la séance d'ouverture de ce sommet, des déclarations ont été prononcées par le Président de la République française, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, et le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

62. Au cours du sommet, des déclarations ont été faites par les représentants de 132 Parties, dont 123 chefs d'État et de gouvernement et 9 vice-présidents ou vice-premiers ministres²⁴.

63. À la 6^e séance de la COP tenue conjointement avec la 4^e séance de la CMP, le 7 décembre, la réunion de haut niveau conjointe a été ouverte par le Président de la vingt et unième session de la COP et de la onzième session de la CMP.

64. À la séance d'ouverture de la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Mogens Lykketoft, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Hoesung Lee, et la Secrétaire exécutive de la Convention.

²⁴ Les déclarations faites lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement sont disponibles à l'adresse http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9331.php.

65. Des déclarations ont également été faites à l'ouverture de la réunion de haut niveau par le Premier Ministre du Swaziland, M Barnabas S. Dlamini, le Premier Ministre des Tuvalu, M Enele Sosene Sopoaga, et le Vice-Premier Ministre et ministre des changements climatiques des Tonga, Siaosi Sovaleni. Les représentants de sept Parties parlant au nom de groupes de négociation et d'autres groupes ont aussi fait des déclarations à l'ouverture de la réunion de haut niveau²⁵.

(À compléter)

A. Déclarations des Parties

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

XXI. Questions diverses

(Point 21 de l'ordre du jour)

66. À la 4^e séance, la COP a constaté qu'aucune autre question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XXII. Conclusion des travaux de la session

(Point 22 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la vingt et unième session de la Conférence des Parties

(Point 22 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

B. Clôture de la session

(Point 22 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

Annexes

(À compléter)

²⁵ Les déclarations faites à la réunion de haut niveau sont disponibles à l'adresse http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/items/9345.php. Elles sont considérées comme faisant partie des documents officiels de la session.